

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: A mon avis, la présidence est maintenant saisie de la motion et est obligée d'y donner suite.

M. Mazankowski propose que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Mazankowski, mise au voix est adoptée)

• (1300)

(Vote n° 23)

POUR

Députés

Andre	Gurbin	McLean
Beatty	Halliday	Merrithew
Binns	Hamilton	Mitges
Blouin	Hicks	Nowlan
Boyer	Holtmann	Peterson
Cardiff	Jepson	Pietz
Champagne	Kelleher	Plourde
(Saint-Hyacinthe—	Kempling	Scott
Bagot)	Kindy	(Hamilton—Wentworth)
Clifford	Leblanc	Scowen
Côté	Lewis	Sparrow
(Lac-Saint-Jean)	Lopez	Suluk
Crouse	MacDonald	Thacker
Daubney	(Kingston	Towers
Duplessis	et les Îles)	Tupper
Fennell	MacKay	Valcourt
Forrestall	Malone	Wilson
Gérin	Marin	(Swift Current—
Gormley	Mazankowski	Maple Creek)—55
Graham	McCain	
Gray	McCuish	
(Bonaventure—Îles-de-	McDermid	
la-Madeleine)	McKenzie	

CONTRE

Députés

Axworthy	Heap	Parry
Benjamin	Hopkins	Riis
Boudria	Isabelle	Young —17
Finestone	Kaplan	
Gauthier	Manly	
Gray	Murphy	
(Windsor-Ouest)	Nicholson	
Grondin	(Trinity)	

Brevets—Loi

• (1330)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 20 novembre, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines modifications connexes, soit lu pour 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que de l'amendement de M^{me} Killens paragraphe (1378).

M. le Président: Comme il est 13 heures passées, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 40.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

M. le Président: La dernière fois que nous avons examiné le projet de loi C-22, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) avait proposé un amendement à l'amendement de la députée de Saint-Michel—Ahuntsic (M^{me} Killens). Le vice-président ayant pris le sous-amendement proposé en délibéré, je suis maintenant en mesure de statuer.

Le commentaire 743 de Beauchesne, 5^e édition, précise:

Une formule consacrée de proposition d'amendement, comme le renvoi à «six mois», dont on se sert pour faire rejeter un bill, n'est pas sujette à amendement.

Pour ce motif, je dois rejeter le sous-amendement proposé. J'informe les députés que le débat reprend maintenant sur la motion tendant à la deuxième lecture et sur l'amendement. Le député de Burlington a la parole.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, il m'est agréable d'intervenir aujourd'hui à propos du projet de loi C-22 visant à modifier la Loi sur les brevets. Tout d'abord, je voudrais féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) d'avoir présenté cette mesure qui en réalité profitera un jour à tous les Canadiens. Le projet de loi C-22 représente un pas important dans la réalisation des objectifs du gouvernement de soutenir la croissance économique nationale et la création d'emplois tout en continuant de protéger le consommateur canadien.